



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Situation Pays de la Loire

AGENT DE LA MOSAÏQUE DU FIGUIER

Agent de la Mosaïque du Figuier

**Complexe viral de 12 virus et viroïdes dont un agent causal confirmé
le Fig Mosaic emavirus (2021)**

Plante hôte : Ficus sp. (*F. benjamina*, *F. carica*, *F. lyrata*)

Symptômes : Tâches en mosaïque d'un jaune vif dispersées sur la
feuille voire déformations du limbe – Taches similaires possibles sur
fruits

Sur Figuier : chute prématurée des fruits et croissance réduite

Distribution:

Afrique : Egypt, Tunisia.

Asia: China, Iran, Japan Turkey.

Europe: Bosnia and Herzegovina, Croatia, Italy, Spain. North America: United States.

Oceania: New Zealand (CABI-CPC, 2022).

Transmission : Fig Mosaïc Virus

- Vecteur : acarien *Aceria ficus* au moment de sa pique d'alimentation
- Circulation du matériel végétal – Greffage



Agent de la Mosaïque du Figuier

Règlement UE 2019/2072 : classement récent en tant qu'Organisme Réglementé Non de Quarantaine de l'Union (ORNQ) sur les figuiers (*Ficus carica*)

- Le matériel végétal de multiplication de figuier mis en circulation doit être entièrement exempt de cet ORNQ (seuil de 0% sur ce matériel)
- Circulation d'un végétal destiné à la plantation contaminé par un ORNQ interdite au sein de l'UE (art 37 du Règlement Santé Végétal 2016/2031), quel que soit le destinataire (professionnel ou amateur)
- La surveillance de la mosaïque du figuier est de la responsabilité des opérateurs professionnels (exigence d'autocontrôles) avant la mise en circulation
- Les opérateurs professionnels doivent également vérifier la présence de PP et le bon état sanitaire des végétaux qu'ils reçoivent.

Nombreux foyers détectés en 2022

Détection lors des inspections officielles des pépinières dans le cadre du dispositif du passeport phytosanitaire

- **33 sites de production ou de revente (31 OP concernés sur 114 producteurs-revendeurs déclarant cette filière) depuis le 03/05/2022.**
- **Contamination comprise entre moins de 5 % des plants présents et 100 % selon les lots et les variétés**
- Environ 75 000 plants présentent des symptômes de mosaïque du figuier (+ 50 % des cas répertoriés en France)
- 37 prélèvements FMV et analyses officielles (1^{ier} détection chez un producteur de plants de figuiers)
- Message informatif aux opérateurs professionnels concernant ce virus sur les plants de figuier (*Ficus carica*)
- Fiche informative POLLENIZ
- Collaboration et sensibilisation des autres SRAL

Suivis des foyers détectés en 2022

Mesures prises pour endiguer la maladie :

- Isolement et consignation des végétaux reconnus comme symptomatiques
- Enquête de traçabilité :
 - Matériel reçu : numéro INUPP du fournisseur, date de réception, date de détection de la contamination, nombre de plants, copie du PP, autres documents d'accompagnement type factures ou bons de livraison.
 - Plants reçus d'un autre Etat membre (D, IT, ES) : Notification à l'Etat membre concerné et à la Commission européenne.
- Information permanente du bureau Santé des végétaux / DGAL
- Refus de l'autorisation à délivrer des passeport phytosanitaire sur les plants symptomatiques
- Destruction des plants de figuiers symptomatiques par tout moyen, de préférence par incinération, en application de l'article L.251-14 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
 - Sont considérés comme symptomatiques les *Ficus carica* présentant des symptômes ainsi que les végétaux répertoriés comme tels dans le procès-verbal de prélèvement/consignation lors des inspections

Suivis des foyers détectés en 2022

Contrôles de mesures ordonnées

- En cours
 - Inspections physiques de recontrôle réalisées sur quelques sites de productions (6 inspections) : difficultés à assainir les lots
 - Contrôle documentaire systématique : attestation d'éradication – constat d'huissier



Des questions ? Des remarques ?

